

# Réunion d'information des organisateurs d'ACM

Le mardi 12 juin 2018

Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Paris



## Ordre du jour de la réunion

- Ouverture
- Les brèves réglementaires
- L'outil SIAM
- Dossier thématique : Téléphone, réseaux sociaux : nouvel acteur des ACM ?
- Temps d'échanges



## \*Ouverture par Frank PLOUVIEZ, directeur départemental de la cohésion sociale



### La mission ACM

La mission de protection des mineurs exercée par la DDCS consiste principalement :

- ✓ aux contrôles a priori dans le cadre de la procédure de déclaration des accueils collectifs de mineurs (ACM) ;
- ✓ aux contrôles et évaluations sur place ;
- √ à l'exercice des pouvoirs de police administrative ;
- √ à l'information, le conseil, l'accompagnement des organisateurs et des équipes pédagogiques
- ✓ au suivi du PEDT de la ville de Paris;
- ✓ au suivi de la démarche qualité avec la CAF;
- ✓ à la validation des stages pratiques BAFA et BAFD se déroulant à Paris, à la gestion des candidats BAFA parisiens et à l'attribution du BAFA.



### L'activité ACM à Paris

837 organisateurs

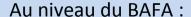
874 accueils extrascolaires

755 accueils périscolaires

308 accueils de scoutisme

340 accueils avec hébergement se déroulant à Paris

6140 accueils avec hébergement déclarés à Paris et se déroulant dans les régions de France et à l'étranger



4 jurys par an

1430 diplômés BAFA (2017)

A ce jour, 35445 inscrits



Pas de changement du rythme scolaire des parisiens pour la rentrée 2018-2019. Le PEDT est toujours en vigueur. Il sera renouvelé pour la rentrée 2019-2020.



# Les brèves réglementaires

- Transport
- Plan Vigipirate
- Séjours à l'étranger
- Activités physiques en ACM
- Santé
- Documents à présenter
- Signalement évènements graves



# \* Transport

➤ Interdiction de circuler : 4 août et 11 août 2018 de zéro à vingt-quatre heures.

(Arrêté du 14 décembre 2017 relatif aux journées d'interdiction de transports en commun d'enfants par des véhicules affectés au transport en commun de personnes en 2018)

#### ➤ Règles de sécurité

#### En car,

- Le conducteur est dédié à la conduite
- Un chef de convoi, garant de la sécurité des publics et de l'application des règles
- → Connaître les conditions d'organisation du transport convenues avec le transporteur : temps de conduite et temps de pause du chauffeur, respect du taux d'encadrement, animateur de veille en permanence, répartition des animateurs (près de chaque issue de secours), capacité du car
- → Avoir la liste des passagers et compter les enfants un par un à chaque montée et descente de l'autocar.
- → Donner les consignes de sécurité aux enfants : obligation d'être assis, port de la ceinture obligatoire, non encombrement des allées avec les sacs... et de veiller à leur respect tout au long du trajet.

#### En minibus ou voiture personnelle

- → Il appartient à l'organisateur de juger compte tenu du public transporté, des conditions et de la durée du transport et de la nécessité de prévoir la présence d'un animateur supplémentaire.
- → Il est interdit de transporter des enfants de moins de 10 ans aux places situées avant.
- → Préciser l'usage de ce véhicule à son assureur en vérifiant l'étendue de ses garanties contractuelles (couverture des enfants transportés).



# \* Plan Vigipirate

Posture VIGIPIRATE « PRINTEMPS 2018 » du 1er mars au 13 juin 2018.

L'ensemble du territoire national, maintenu au niveau « sécurité renforcée-risque attentat »

Les ACM dirigeront leur effort principal de sécurisation contre le risque d'intrusion et la procédure de signalement afférente :



- le guide vigilance attentats les bons réflexes : « accueil collectifs de mineurs » à destination des organisateurs, des directeurs et des animateurs en charge d'accueils collectifs de mineurs à caractère éducatif (janvier 2017) ;

http://www.jeunes.gouv.fr/actualites/zoom-sur/article/guide-vigilance-attentats-accueil

- les mesures générales de vigilance, de prévention et de protection :

http://www.gouvernement.fr/reagir-attaque-terroriste



# \* Séjours à l'étranger

#### > Démarches préalables

Il est très vivement recommandé de :

- consulter, la rubrique «conseils aux voyageurs» sur le site du ministère chargé des affaires étrangères, pour prendre connaissance, le cas échéant, des consignes de sécurité spécifiques au pays concerné (https://www.diplomatie.gouv.fr/fr)
- s'enregistrer sur « **Ariane** » pour recevoir les recommandations de sécurité et être contacté en cas de besoin.

#### > Autorisation de sortie de territoire

Cerfa n°15646\*01



### \* Les activités physiques en ACM

#### L'arbre de décision

#### La baignade, les bons gestes

- Surveiller en permanence les mineurs dans l'eau et au bord de l'eau
- Choisir les zones de baignade surveillées, où l'intervention des équipes de secours est plus rapide.
- Tenir compte de la forme physique de chacun : ne pas se baigner si l'on ressent un trouble physique (fatigue, problèmes de santé, frissons) et évaluer le niveau de natation.

Surveillance de baignade en ACM, les qualifications possibles :

- SB
- BNSSA
- BPJEPS AAN
- Titre de MNS

(Art. A.322-8 du code du sport)





L'activité fait partie des 22 familles décrites dans les annexes de l'arrêté du 25 avril 2012 Non Les modalités d'encadrement, les L'activité correspond à une pratique sportive réglementée par le conditions d'organisation de code du sport et/ou organisée selon les règles techniques fixées l'activité y sont décrites par une fédération sportive délégataire. Non L'activité répond aux critères cumulatifs suivants : La pratique sportive est encadrée par : - pas de risque spécifique; - Un éducateur sportif de la discipline - ludique, récréative ou liée à la nécessité de se concernée déplacer : - Un bénévole titulaire d'une qualification - pas d'objectif d'acquisition d'un niveau technique ni fédérale de la discipline concernée de performance; - Un membre de l'équipe d'encadrement - pas exclusive d'autres activités qualifié et titulaire d'une qualification - accessible à tous et adaptée au public fédérale de la discipline concernée \* En séjours en famille, courts, spécifiques Oui Non (hors sportifs) et en accueils de jeunes : encadrement par un éducateur sportif Les conditions d'encadrement et L'activité est encadrée par (Art R227-13 du CASF) de pratique de l'activité ne sont l'équipe d'animation qui fixe pas identifiées. les conditions et les moyens pour garantir la sécurité des Il est souhaitable de ne pas mineurs (détaillés dans le mettre l'activité en place projet pédagogique)



#### Les éducateurs sportifs

La personne doit répondre à une des conditions suivantes:

- être titulaire d'un diplôme professionnel sportif (Art. L.212-1 du code du sport)
- être en cours de formation préparant à l'un de ces diplômes Et donc posséder la carte professionnelle à jour :





Le flash code permet de vérifier les qualifications requises.

- Veiller à conserver une copie dans le dossier des intervenants



### \*Santé

#### > Obligation vaccinale

Loi n° 2017-1836 du 30 décembre 2017 de financement de la sécurité sociale (LFSS) Décret n° 2018-42 du 25 janvier 2018 relatif à la vaccination obligatoire

- De 3 à 11 vaccins obligatoires
- Pour les enfants nés avant 2018 : 3 vaccins (contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite)
- Pour les enfants nés en 2018 et après : 11 vaccins
- Pour les intervenants, pas de changement : 3 vaccins

Demander les copies du carnet de vaccination et les vérifier



### \*Canicule

Plan canicule du 4 juin au 15 septembre 2018.

#### 4 niveaux:

Niveau 1 (vert) veille saisonnière

Niveau 2 (jaune) avertissement chaleur

Niveau 3 (orange) alerte canicule

Niveau 4 (rouge) mobilisation maximale, ce niveau est déclenché par le premier ministre.



Mail d'alerte envoyé par la DDCS.

Vérifier la saisie d'une adresse mail sur la FC – partie « personne à prévenir en cas d'urgence ».

Vérifier l'accès par vos équipes aux informations (téléphone, mail, radio, télé).

#### Les bons gestes :

Boire régulièrement

Maintenir une alimentation en quantité suffisante

Limiter les efforts physiques – Adapter les activités

Maintenir les espaces aux frais

#### Les signaux d'alerte :

Crampes - Fatigue inhabituelle

Maux de tête - Fièvre

Vertiges – nausées - propos incohérents

Vigilance dans la chaine du froid des aliments

En cas de malaise, le 15

Pas de feux de camp



14

### \*Prévention contre la maladie de Lyme et les maladies transmissibles par les tiques



#### L'habitat des tiques :

Partout en France et surtout en dessous de 1 500 m d'altitude.

Dans des zones boisées et humides, les herbes hautes des prairies, les jardins et les parcs forestiers ou urbains.

Période d'activité maximale des tiques : début du printemps jusqu'à la fin de l'automne.

#### Les conseils:

Avant et pendant une activité en nature	Après une activité en nature	Après avoir été piqué par une tique
Je couvre mes bras et mes jambes avec des vêtements longs. Je reste sur les chemins. J'évite les broussailles, les fougères et les hautes herbes. Je prends un tire-tique.	J'inspecte soigneusement mon corps	Je surveille la zone piquée pendant un mois. Si une plaque rouge et ronde s'étend en cercle à partir de la zone de piqûre, je dois consulter un médecin rapidement.



### \*Les documents à présenter-

Vérifier les données de la FC = réalité du terrain

#### La visite porte principalement sur :

	<u> </u>
Thématiques abordées	Pièces à présenter
✓ L'autorisation administrative	Récépissé de déclaration délivré par la DDCS
✓ L'inscription des mineurs	Registre nominatif et de présence aux activités
<ul> <li>✓ Le projet éducatif et sa déclinaison</li> <li>« pédagogique »</li> </ul>	<ul><li>Projet éducatif</li><li>Projet pédagogique</li></ul>
✓ L'effectif et la qualification des encadrants	Diplômes de l'équipe d'encadrement
✓ Le suivi sanitaire	<ul> <li>Registre mentionnant les soins</li> <li>Fiches sanitaires des mineurs (vaccinations à jour)</li> <li>Certificats de vaccination de l'équipe</li> </ul>
✓ L'obligation d'assurance	<ul> <li>Attestation responsabilité civile</li> <li>Attestation d'assurance à jour du local</li> </ul>
✓ L'hygiène et la sécurité des locaux	PV de la dernière commission de sécurité

### \* Signalement événements graves

Article R227-11 du code de l'action sociale et des familles (CASF)

→ Information sans délai au préfet du département du lieu d'accueil

### <u>ddcs-evenementgrave@paris.gouv.fr</u> <u>ddcs-acm-bafa@paris.gouv.fr</u>

- → Formulaire de déclaration "événement grave"
- → Donner le maximum de renseignements
- Circonstances/déroulement des faits
- Date heure lieu coordonnées des protagonistes (victime mis en cause – témoin)
- Mesures mises en place



### SIAM

#### > Evolution SIAM

#### La triennalisation = accueil extrascolaire

La nouvelle version de SIAM permet le dépôt d'une seule fiche initiale sur trois ans, assortie d'autant de fiches complémentaires que de périodes déclarées.

Les délais de déclaration Attention! Marge d'un jour

Fiche initiale (FI): au plus tard 2 mois avant le début du premier accueil

Fiche complémentaire (FC) ou fiche unique (FU) : au plus tard 8 jours avant le début de

la période d'accueil

Exemple: Mon accueil débute le 16 juillet,

je dépose ma FI au plus tard le 15 mai et ma FC le 7 juillet

**Points de vigilance sur les alertes SIAM :** AIA, CADINT, Locaux, Taux d'encadrement

et/ou qualification non conforme

Formation SIAM de la DDCS

Prochaine date : Jeudi 27 septembre



### \* Les stagiaires BAFA - BAFD

→ S'assurer que le certificat de formation générale est validé par la DRJSCS, avant l'inscription en SP

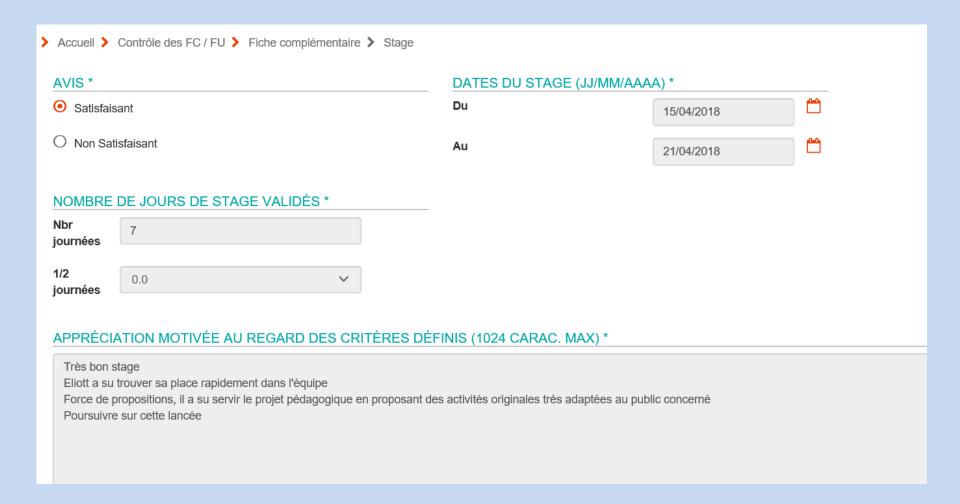
→ Inscrire le candidat sur la fiche complémentaire de l'accueil



- → Veiller à la réalisation des 14 jours de stages en 2 fois maximum, dans la limite de 6 jours en Périscolaire
- → Remplir une appréciation de stage pratique détaillée et explicite
- → Saisir le stage pratique en dématérialisé sur TAM



Nom	Nom usage	Prénom	Naissance	Début Astiv	Fin Activ	Fonction		Catégorie de diplôr		Diplôme		Qualité	Déro	Stage BAFA/BAFD
Nom	wom usage	rieliolii	Naissairce I	19/12/2016 <sup>1</sup>	23/12/2016	Directeur	\	MSJS Dir	w	BAFD	<b>-</b>		Delog	Saisir certificat
				19/12/2016	23/12/2016	Adjoint	\[ \psi \]	MSJS Dir	<b>-</b>	BAFD	<b>-</b>	Stagiaire	<u> </u>	Saisir certificat
				19/12/2016	23/12/2016	Adjoint	T	MSJS Dir	Ψ	BAFD	¥	Dir titulaire-Stagiaire BA		Saisir certificat
				19/12/2016	23/12/2016	Animateur	w	MSJS Anim	Ψ	BAFA	<b>*</b>	Stagiaire	<b>-</b>	Saisir certificat
				19/12/2016	23/12/2016	Animateur	Ψ	MSJS Anim	w	BAFA	~	Anim titulaire-Stagiaire	<b>T</b>	Saisir certificat
			-	19/12/2016	23/12/2016	Animateur	T	MSJS Anim	Ψ	BAFA	~	Stagiaire	<b>Y</b>	Saisir certificat
				19/12/2016	23/12/2016	Animateur	w	MSJS Anim	w	BAFA	-	Titulaire	_	
				19/12/2016	23/12/2016	Animateur	₩	MSJS Anim	w	BAFA	<b>Ψ</b>	Titulaire	_	
				19/12/2016	23/12/2016	Animateur	w	Non diplomé	w	-	-	Non qualifié	_	
				19/12/2016	23/12/2016	Animateur	w	Non diplomé	w	-	<b>*</b>	Non qualifié	<b>*</b>	



eme Stage Pratique  O Non Satisfalsant  Au  RAPPORT DE STAGE DÉMATÉRIALISÉ  ées  Formats autorisée : 4 Mo  Parcourtr  Taille maximale autorisée : 4 Mo	GE PRATIQUE BAFD *	AVIS *	DATES DU STAGE (JJ/MM/AAA	A) *
BRE DE JOURS DE STAGE VALIDÉS *  NOMBRE D'ANIMATEURS ENCADRÉS *  RAPPORT DE STAGE DÉMATÉRIALISÉ  Parcourir  Formats autorisée : .doc, .xls, .pdf Taille maximale autorisée : 4 Mo	er Stage Pratique	O Satisfaisant	Du	
Parcourtr  Formats autorisés : .doc, .xls, .pdf Taille maximate autorisée : 4 Mo	2ème Stage Pratique	O Non Satisfalsant	Au	
ées  Formats autorisés : .doc, .xls, .pdf  Taille maximale autorisée : 4 Mo	MBRE DE JOURS DE STAGE VALIDÉS *	NOMBRE D'ANIMATEURS ENCADRÉS *	RAPPORT DE STAGE DÉMATÉR	RIALISÉ
ées U.U	nées 0.0 •			Parcourir
	ees	<b></b>		
RECIATION MOTIVEE AU REGARD DES CRITERES DEFINIS (1024 CARAC, MAX)	lees	ÉFINIS (1024 CARAC. MAX) *		
RECIATION MOTIVEE AU REGARD DES CRITERES DEFINIS (1024 CARAC, MAX)	lees	ÉFINIS (1024 CARAC. MAX) *		
RECIATION MOTIVEE AU REGARD DES CRITERES DEFINIS (1024 CARAC, MAX)	RÉCIATION MOTIVÉE AU REGARD DES CRITÈRES DI	ÉFINIS (1024 CARAC. MAX) *		

# \*Dossier thématique

# Le téléphone, les réseaux sociaux : nouvel acteur des ACM

\*Intervention de M. Thomas ROHMER, président de l'observatoire de la parentalité et de l'éducation numérique (OPEN)



# \*Questions diverses



# Vos correspondants : \frac{ddcs-acm-bafa@paris.gouv.fr}{ddcs-evenementgrave@paris.gouv.fr}

		`
Maïlys PUYGAUTHIER	Cheffe du pôle jeunesse et éducation populaire	01 82 52 48 06
Julie-Jane THOREAU	Conseillère d'éducation populaire et de jeunesse	01 82 52 47 84
Michel NUNG	Conseiller d'éducation populaire et de jeunesse	01 82 52 47 98
Jennifer DOUARED	Signalement - Police administrative	01 82 52 47 46
Line CATALAN	Réglementation et accompagnement	01 82 52 48 07
Zohra LAUNAY	Déclarations ACM	01 82 52 47 88
Claudine MARSON	Déclarations ACM et BAFA	01 82 52 47 87
Marie-Claude SIFFLET	BAFA	01 82 52 48 27







#### Retrouvez-nous sur:

Le site de la DDCS : <a href="http://www.ddcs.paris.gouv.fr/ddcs">http://www.ddcs.paris.gouv.fr/ddcs</a>

Le site de la Préfecture de paris et d'Ile-de-France : http://www.prefectures-

regions.gouv.fr/ile-de-france

Préfecture de Paris et d'Ile-de-France

5, rue Leblanc, 75911 Paris Cedex 15

Téléphone: 01.82.52.40.00

